



Forêt de protection des Perrailles



Forêt de protection par Sylvain.Kramer

Vous vous êtes sans doute déjà promené au-dessus des vignes de la Côte, apprécié le paysage et admiré la forêt qui les domine. Cette forêt n'a toutefois pas été aussi dense dans le passé. Son abandon, notamment pour des raisons économiques a provoqué un vieillissement.

Cette forêt joue un rôle essentiel pour la stabilisation du terrain et la protection des infrastructures et des habitations en aval. Elle est inscrite au niveau fédéral au titre de forêts de protection, dans lesquelles les interventions d'entretien sont prioritaires.

Des règles très précises ont été élaborées par l'Office fédéral de l'environnement pour tout travail dans ces secteurs. Le propriétaire, en collaboration avec l'Inspecteur des forêts, a la responsabilité de la sécurité et de maintenir de manière durable la fonction de protection de la forêt.

Des coupes de bois ont eu lieu durant les années 90, leur effet a été une régénération naturelle massive. Certains des gros arbres restants sont vieillissants et instables, d'autres sont inclinés. Il convient donc de les abattre afin d'éviter tout arrachement de souche, synonyme de poche de glissement dans ces conditions.

Travaux planifiés

Durant cet hiver, une coupe des arbres les plus vieillissants et penchés aura lieu, elle vise :

1. à éviter des déracinements qui génèrent des risques de glissements,
2. à régénérer naturellement la forêt par l'apport de lumière au sol,
3. à mettre en valeur la jeune forêt en place, particulièrement les arbres ayant une cime équilibrée.

Les bois seront en majeure partie laissés sur place ce qui sera favorable à la biodiversité.

En principe, les lisières ne seront que peu ou pas touchées.

Forêt de protection des Perrailles

Le profil idéal de protection est une futaie jeune, verticale, stable et très ouverte avec des buissons et fourrés denses permettant l'arrêt de pierres en surface et une bonne répartition des racines dans le sol.

Les troncs laissés au sol serviront de barrages temporaires aux pierres.

Le service des forêts est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse courriel suivante : fdf-sarl@bluewin.ch.